

# Communauté de Communes Bresse et Saône

## 50 chemin de la Glaine – 01380 Bâgé-le-Châtel

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Nombre de délégués

➤ en exercice : 36   ➤ pour : 31  
➤ présents : 30   ➤ contre :  
➤ votants : 31   ➤ blanc :  
➤ abstention :

Date de convocation : 2 juillet 2024

#### Séance du 8 juillet 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 8 juillet à 18H00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bresse et Saône, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de Vésines, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Communes de	Arbigny	GRAS Daniel
	Asnières/Saône	WILLEMS Jean-Marc
	Bâgé-Dommartin	BERNIGAUD Christian-MERONI Isabelle-DIOCHON Eric-GAUTHERET
		Marie-Pierre-BESSON Jean-Jacques
	Bâgé-le-Châtel	MALATERRE Jean-Louis
	Boissey	TIRREAU Andrée
	Boz	GIRAUD Alain
	Chavannes/Reyssouze	DOUARD Dominique
	Chevroux	SAVOT Dominique
	Feillens	BILLOUDET Guy-FAVRE Christian-CARILLIER Martine
	Gorrevod	GUILLERMIN Henri
	Manziat	LARDET Denis-CATHERIN Christian
	Ozan	PESENTI Marie-Jeanne
	Pont-de-Vaux	BUGAUD Jean-Pierre
	Replonges	VERNOUX Bertrand-ROBIN Pascale-GAULIN Christian-PACCAUD
		Christine-MONTERAT Raphaël
	Reyssouze	
	Saint-André-de-Bâgé	PLENARD Philippe
	Saint-Bénigne	UNIA Emily-VILARD Philippe
	Saint-Étienne/Reyssouze	
	Sermoyer	PANCHOT Huguette
	Vésines	JULLIN Gilbert

Etaient absents les délégués suivants :

Madame Victoria POLI.

Madame Florence BERRY a donné pouvoir à Monsieur Denis LARDET pour voter en son nom.

Madame Françoise DELAY.

Madame Agnès PELUS.

Monsieur Jean-Pierre MARGUIN.

Madame Christine PACCAUD a été désignée secrétaire de séance.

#### OBJET : Décision modificative n° 2 du budget Ordures Ménagères.

Dans le cadre de la construction de la déchetterie à Pont-de-Vaux, les honoraires du bureau d'études ont été définis sur la base d'un montant de travaux qui, après analyse des offres, est sous-évalué.

Il convient d'abonder le compte 2031 « Frais d'études » et des crédits sont disponibles au compte 2313 « Constructions ».

Les mouvements suivants sont à prévoir :

- 30 000,00 €, compte 2313 « Constructions », dépenses, section d'investissement
- + 30 000,00 €, compte 2031 « Frais d'études », dépenses, section d'investissement

Vu le budget Ordures Ménagères 2024

Vu les crédits pouvant être affectés,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

.../...

Envoyé en préfecture le 10/07/2024

Reçu en préfecture le 10/07/2024

Publié le

ID : 001-200071371-20240708-08072024\_85-DE



**ADOPTE** la décision modificative n° 2 du budget Ordures Ménagères telle que détaillée ci-dessus.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Lyon.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.*

*Pour copie conforme,*

*Le Président,*

